

MAIRIE DE SERRA DI FERRO
CASA CUMUNA DI SARRA DI FARRU

ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE MAIRE

N°14/12

Arrêté de délégation de fonction à Monsieur Jérôme LEONETTI, 3^{ème} adjoint

Le Maire de la commune de SERRA DI FERRO,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L. 2122-18 qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et son article L. 2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 mars 2014 fixant à 3 le nombre d'adjoints au maire conformément aux articles L. 2122-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Jérôme LEONETTI en qualité de 3^{ème} adjoint en date du 29 mars 2014 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 mars 2014 relative aux indemnités de fonctions ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Jérôme LEONETTI, 3^{ème} adjoint ;

Considérant que cet arrêté réglementaire de délégation partielle définit précisément les fonctions déléguées qui seront assurées sous la surveillance et la responsabilité du maire ;

ARRETE

Article 1 – Monsieur Jérôme LEONETTI, 3^{ème} adjoint, est délégué au dossier relatif au schéma directeur d'alimentation en eau potable et assurera et traitera en nos lieux et place et concurremment avec nous, sous notre surveillance et notre responsabilité, les fonctions et missions relatives à toutes les questions suivantes se rapportant à la diversification des ressources en eau potable :

- la mise en œuvre et le suivi des marchés ;
- l'appui technique aux bureaux d'étude ;
- la participation aux réunions et aux décisions relatives à ce dossier ;

Article 2 - Délégation permanente de signature est donnée à l'intéressé à l'effet de signer tous documents, actes, courriers, attestations, arrêtés et autorisations liés aux fonctions énoncées à l'article 1^{er} ci-dessus, y compris :

- Les bons et lettres de commande ;
- Les courriers, certificats, rapports et attestations relatifs aux travaux, marchés et publicité ;
- Les pièces contractuelles (conventions, contrats, baux...).

Article 3 – Monsieur Jérôme LEONETTI, 3^{ème} adjoint, est délégué à la gestion de l'espace public et privé de la commune et assurera sous notre surveillance et notre responsabilité, les fonctions se rapportant à cette gestion :

- entretien des chemins ;
- remise en état des chemins communaux ;
- suivi des marchés et des travaux relatifs à la création ou à la remise en état des chemins ;
- gestion du domaine public et privé de la commune.

Article 4 - Délégation permanente de signature est donnée à l'intéressé à l'effet de signer tous documents, actes, courriers, attestations, arrêtés et autorisations liés aux fonctions énoncées à l'article 3^{ème} ci-dessus, y compris :

- Les bons et lettres de commande ;
- Les courriers, certificats, rapports et attestations relatifs aux travaux, marchés et publicité ;
- Les pièces contractuelles (conventions, contrats, baux...).

Article 5 - La présente délégation prend effet au 29 mars 2014, date d'exercice effectif de la fonction et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia (Haute-Corse) dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité en application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative.

Article 6 - La présente délégation prend effet au 29 mars 2014, date d'exercice effectif de la fonction et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia (Haute-Corse) dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité en application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative.

Article 7 - Monsieur Jérôme LEONETTI, 3^{ème} adjoint, est également délégué pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil.

Article 8 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corse du Sud ;
- Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio ;
- Monsieur le Trésorier Principal ;
- L'intéressé.

Et sera affiché,

Fait à Serra di Ferro, le 29 mars 2014

Le Maire

Antoine GIORGI



Spécimen de la signature de Monsieur Jérôme LEONETTI

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le 31 mars 2014
- la publication le 31 mars 2014